



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2023 / 2024

PROCÈS-VERBAL N°20

FINALE DU JEUDI 09 MAI 2024 à VILLEPINTE

Présents : DEFREL Hugues (C.R.A.), ESCHYLLE Michel, LAVOL Thierry, MERT Paul, CELINI Ruddy, SIBA Lucien, ROYAN Rosan (C.D.)

Excusés : POLYGONE Karil, MASSEAUX Frédéric

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

<u>FINALE : JEUDI 9 MAI</u>

La finale a eu lieu le jeudi 9 mai à 15h au STADE SCHWENDI SCHONEBURG à VILLEPINTE :

VILLEPARISIS USM 2 – 1 VITRY CA

La Commission félicite VILLEPARISIS USM et remercie tous les clubs pour leur participation.

La Commission tient à remercier le club des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE et la Mairie de VILLEPINTE pour l'accueil et l'organisation de la Finale et plus particulièrement :

Mme. Martine Valleton, Maire de Villepinte,

M. Max Maran – Adjoint au Maire délégué au Sports et à la Jeunesse et président des FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE,

M. Manuel Da Silva – Maire de Thorigny sur Marne pour sa présence et l'accueil des demi-finales ;

M. Jean Paul Zita – Maire adjoint de Thorigny sur Marne,

Ainsi que M. Gilbert Mathieu – membre du Comité Directeur de la L.P.I.F.F.

Elle invite les clubs à se réinscrire dès maintenant à l'édition 2024/2025 via le dossier d'engagement.